

commune de

Billé



■ Bulletin municipal Août 2024 ■

Sommaire

Le Mot du Maire 3

Vie Municipale

Les décisions du conseil municipal 4 - 12

Vie Associative

Centre de loisirs / Club de l'amitié 13

Comité des fêtes 14

Famiré 15

Les Amis de Jaunouse / Badminton 16

Le bocage fougèrais 17

Groupement féminin pays de Fougères 18

Volley / Gym 19

Médiathèque 20

UNC 21

Infos Diverses

Rubrique Historique 22

Argent de poche 23

Catéchèse / Prix Froger Ferron 23

Les Classes 4 24

MAIRIE de BILLÉ

5, rue de Fougères - 35133 BILLÉ

Tél. 02 99 97 60 33

e-mail : communedebille@wanadoo.fr

Site internet : communedebille.fr

Jours et Horaires d'ouverture

Lundi 14h00 à 17h30

Mardi 8h30 à 12h30

Mercredi 8h30 à 12h30

14h00 à 17h30

Jeudi et Vendredi 8h30 à 12h30

Supérette

Depuis le 4 avril 2024, suite au départ de Jean-Pascal AUDROUING, Marion et Jérémy ILLIEN ont repris la supérette de Billé sous l'enseigne COCCIMARKET.

Bon vent et belle réussite à eux.



Marion et Jérémy ILLIEN
*Venez découvrir les produits
de nos producteurs locaux*

• Alimentation générale

• Dépôt de pain

• Presse

• Dépôt de gaz

• Livraison



• Jeux : grattage et tirage, loto sportif

• Liquides pour cigarette électrique



**DE NOUVEAUX
SERVICES**
à venir
prochainement !



Galette saucisse ➔ le vendredi

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h/12h45 - 14h/19h

Samedi : 8h/12h30 - 15h/19h

Dimanche : 8h/12h30 - Jours fériés : 8h/12h

Fermé le mercredi

3 rue de Fougères - BILLÉ

02 99 97 51 94

Le Mot du Maire



Chers Billéennes et Billéens,

Comme chaque année au mois d'août, le bulletin municipal vous donne rendez-vous, c'est l'occasion de vous transmettre les informations du conseil municipal de ce début d'année mais également celles de nos associations.

Tout d'abord, notre budget principal a été voté début avril 2024 pour un montant de 765 725.94 € en fonctionnement. Notre compte administratif 2023 laisse apparaître un résultat de clôture de 273 350.88 € dont 131 014.98 € d'excédent sur l'exercice antérieur.

Ce résultat satisfaisant nous permet de maintenir le niveau de subventions à nos associations (scolaires, sportives, culturelles ou autres) de financer les besoins de nos syndicats intercommunaux (SIVOM, SIRS bus, SIRS cantine) et plus globalement nos charges courantes (énergie, personnel...). Un effort particulier est porté au soutien de notre centre de loisirs pour l'accueil des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. Cet excédent nous permet également de poursuivre nos investissements par l'apport de 70 000 € à notre budget lotissement et 140 000.00 € à la section investissement.

Dans le prolongement de notre convention signée avec la SEM Orchestram pour un accompagnement dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le conseil municipal a validé le choix du cabinet « Atelier Bouvier Environnement » pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement communal. Nous espérons le dépôt du permis d'aménager d'ici la fin de l'année après l'étude de différents scénarios.

Fougères Agglomération, dans le cadre de sa compétence assainissement, a entrepris des travaux de réhabilitation des berges des bassins et d'évacuation des boues de notre station d'épuration. 70 ha de terres agricoles ont été nécessaires, j'en profite donc pour remercier les agriculteurs d'avoir accepté de mettre leurs parcelles à disposition pour recevoir ces boues.

Ces travaux d'entretien sont indispensables au bon fonctionnement de notre système d'assainissement collectif.

Autre sujet de début d'année, la collecte des ordures ménagères avec une refonte complète des circuits de collecte par le SMICTOM, après une période d'adaptation et de tâtonnements, je tiens à saluer vos efforts pour le bon déroulement du ramassage des ordures ménagères. Tout n'est pas encore parfait mais les aires grillagées et les containers trop remplis ont disparu au bord des routes et c'est mieux ainsi.

Le recensement de notre population a eu lieu en janvier et février. Merci à nos 2 agents recenseurs pour leur travail et à tous les habitants d'y avoir participé. Les résultats officiels de notre population seront communiqués au cours de l'été. Les premiers éléments démontrent une décohabitation très importante sur la commune de Billé, le taux d'occupation par habitation serait aujourd'hui de 2.30 personnes/logement contre 2.60 en 2018. La réhabilitation et la construction de nouvelles maisons ne suffiraient donc pas à combler ce déficit.

Pour terminer, je voudrais mettre à l'honneur Soen Baud pour son civisme exemplaire, vous pouvez croiser Soen dans le bourg avec un sac poubelle à la main en train de ramasser papiers ou autres déchets afin de rendre notre village plus propre. Bravo et merci.



Je vous souhaite une bonne rentrée

D. Balluais, Maire de Billé

Les décisions du conseil municipal

1^{er} février / 7 mars / 4 et 22 avril / 15 mai / 20 juin

URBANISME / AMÉNAGEMENT / TRAVAUX

◆ URBANISME

• APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Billé a été approuvée en conseil municipal le jeudi 1^{er} février 2024. Les documents suivants ont été joints à la délibération transmise au contrôle de légalité : le rapport de présentation, le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de développement Durables), le règlement, les annexes, les O.A.P. (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

La date de mise en vigueur du nouveau PLU correspond à sa date d'approbation, soit le 1^{er} février 2024.



• MISE À JOUR DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)

Le Plan Local d'Urbanisme fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Cependant, l'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé, d'instituer un droit de préemption (DPU), sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser, telles qu'elles sont définies par ce plan.

Pour ce faire, le droit de préemption permet à la collectivité d'acquérir en priorité, à l'occasion de leur mise en vente par leur propriétaire, certains biens en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt général répondant aux objets suivants :

- Mise en œuvre d'un projet urbain
- Mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat
- Maintien, extension ou accueil des activités économiques
- Développement des loisirs et du tourisme
- Réalisation d'équipements collectifs
- Renouvellement urbain
- Sauvegarde ou mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti

Le DPU sur la commune de Billé est fixé sur l'ensemble des zones U et AU (voir plan annexé).



• DROIT DE PRÉEMPTION (DPU)

La commune de Billé ne fait pas valoir son droit de préemption concernant la cession des biens situés :

- 5 lotissement la Haye du Courtil.
- 2 rue des Forges.

◆ CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le marché de la maîtrise d'œuvre relative à la création d'un lotissement communal a été publié le 18 janvier 2024. Le suivi de cette opération a été supervisé par la SEM Orchestr'Am en charge d'accompagner la mairie dans le choix de cette maîtrise d'œuvre.

Après avoir respecté les démarches légales, le marché de la maîtrise d'œuvre a été attribué à l'Atelier Bouvier de Pacé (35) pour un montant de 35 864.50 € HT.

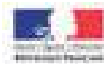
L'Atelier Bouvier sera en charge de nous proposer une étude urbaine devant aboutir à la réalisation d'un schéma d'aménagement sur l'ensemble du secteur (Zonages 1AU et 2AU) et dans un second temps, la réalisation d'une première phase de création de lotissement sur la zone 1AU et sur les zones à densifier à proximité.

◆ TRAVAUX

• TRAVAUX ROUTE DE ST GEORGES DE CHESNÉ

Les travaux, route de St Georges, ont été finalisés par l'Entreprise DAUGUET en ce début d'année.

Plan de financement définitif :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant HT
Travaux	72 236,02 €	Etat 	23 344,17 €
Maitrise d'ouvrage	4 685,00 €	Amendes de police	8 375,00 €
Géomat (études topo)	1 050,00 €	Autofinancement	53 582,74 €
CBTP (études géotechniques)	3 608,30 €		
Alzéo (études eaux pluviales)	1 042,12 €		
Département (déviation)	2 680,47 €		
TOTAL	85 301,91 €	TOTAL	85 301,91 €



• VOIRIE

- PROGRAMME 2023

Les travaux de voirie attribués à l'Entreprise Dauguet en 2023 n'ont pas pu être réalisés. Ils ont été effectués en juin 2024 au tarif approuvé en 2023.

- PROGRAMME 2024

- o Route de la Cosvinière
- o Route de Ruffin
- o Route de l'Etang à la Limandière
- o Chemin de la Trétonnière
- o Parking du cimetière
- o Sentier piétonnier

Le conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise DAUGUET pour un montant de 37 556 € HT pour l'exécution de la prestation programmation voirie 2024.

- AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE

ENTREPRISES	PRESTATIONS 2024	COÛTS HT
SARL LE MONNIER ENVIRONNEMENT	Fauchage des accotements sur 114 kms de voies	1600 €
	Débroussaillage des talus sur 57 kms + entrée du bourg et bassin tampon	6042 €
THEAUD	Balayage et nettoyage des caniveaux et places publiques	tarif annuel 1 182 € 4 passages

• AUTRES TRAVAUX

- Entretien espaces verts

Des travaux d'aménagements paysagers (paillage de massifs, pelouse entrée cimetière, ajout de plants), ont été demandés à l'entreprise Georgeault pour un montant de 3 873.50 € HT.



- Réparation de la verrière de la mairie

Le conseil municipal a retenu l'entreprise RÊTE de la Bazouge du Désert pour les travaux de réparation de la verrière de la mairie pour un montant de 5 910 € HT.

◆ **Projet-énergie renouvelable**

• **PRÉSENTATION DE MONSIEUR LAISNÉ DE L'AGENCE LOCALE D'ÉNERGIE DU PAYS DE FOGÈRES**

L'agence Locale de l'Énergie du Pays de Fougères (A.L.E.) propose des missions d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes du pays de Fougères, dans le but de participer à la stratégie en matière de transition énergétique du pays de Fougères.

Une note d'opportunité photovoltaïque rédigée en décembre 2023 aborde la problématique de l'énergie renouvelable.

L'objectif de cette note est, d'une part, d'examiner la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques au niveau des lieux publics, et d'autre part, d'évaluer le coût de financement et le retour sur investissement de ce genre d'opération.

Plusieurs scénarios ont été abordés mais nécessitent des études complémentaires.

• **DÉLÉGUÉ À LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT**

Une Conférence Intercommunale du Logement a été établie par Fougères Agglomération sur demande de l'administration. Son rôle est de :

- o définir les orientations d'attribution en matière de logement social,
- o définir les besoins de création de logements adaptés pour l'accompagnement des personnes défavorisées prioritaires,
- o définir les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation,
- o suivre la mise en œuvre et l'évaluation du Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social.

Les communes étant des partenaires impliqués dans les discussions et les décisions, le conseil municipal a désigné Monsieur Manuel RIBEIRO comme délégué de la conférence intercommunale du logement pour la commune de Billé.

• **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

- ECOLE DE DANSE DE ROMAGNÉ

L'école de danse de Romagné sollicite une subvention exceptionnelle afin de faire face aux difficultés de trésorerie actuelles. Compte tenu du nombre d'élèves habitants sur la commune de Billé, le conseil municipal accepte de verser 63 €.

- ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR

Début 2024, Monsieur Claude SAUZE, président des Restaurants du Cœur 35, a sollicité une subvention exceptionnelle au profit des Restaurants du Cœur d'Ille-et-Vilaine. Cette demande a été appuyée par Monsieur Louis PAUTREL, président de l'association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine.

En effet, la crise sanitaire et économique ainsi que l'inflation ont gravement affecté les activités de cette association d'utilité publique, qui œuvre depuis plusieurs années pour fournir des repas à nos concitoyens les plus démunis.

Le président des Restaurants du Cœur 35 propose une participation à hauteur de 0,50 € par habitant aux communes volontaires afin de soutenir les actions des Restaurants du Cœur.

La population DGF 2023 de la commune de Billé étant de 1 088 habitants, le conseil municipal valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 544 € aux Restaurants du Cœur d'Ille-et-Vilaine.

• **AVENANT DE LA CONVENTION DES PRESTATIONS DE SERVICE DU SCOT**

Le SCOT (Syndicat de Cohérence Territoriale) est la structure qui instruit nos documents d'urbanisme. La mairie fait appel aux prestations du SCOT pour l'instruction des autorisations du droit des sols (permis d'aménager, permis de construire, permis de démolition et déclaration préalable).

Dans le cadre de cette convention, Mr le Maire est invité à signer un avenant afin de modifier le mode de tarification applicable à compter du 1er janvier 2024. La participation des communes est calculée de la manière suivante :

- une part variable : 1 €/ habitant selon la population DGF
- une part variable basée sur la moyenne des dossiers instruit sur les 3 dernières années.

• ACQUISITION DU SELF POUR LE PÔLE ENFANCE

Afin d'améliorer l'organisation de la restauration et la qualité des repas, le conseil municipal a décidé d'investir dans un self service. Deux devis ont été présentés et l'offre de l'entreprise SARL Hervé GIRAULT de La Brulatte (53) a été retenue pour un montant de 15 559.20 € TTC. Des travaux d'alimentation électrique seront également nécessaires. L'entreprise A-S Plomb Elec de Billé a été retenue pour un montant de 447.70 € TTC.

Le projet devrait être réalisé pour fin 2024. Ce projet pourra bénéficier du dispositif « Ambition Commune » mis en place par le conseil départemental. Cet équipement pourrait être subventionné à hauteur de 50 %. Le dossier de demande de subvention est en cours.



ACQUISITION DE LA LICENCE DÉBIT DE BOISSON N°35-052-3

Suite à la fermeture du commerce « Le bar des sports » et après discussion au sein du conseil municipal, la commune a décidé de se porter acquéreur de cette licence lors de la vente aux enchères du 8 avril 2024 pour un prix de 11 428.44 €.

L'objectif de cet investissement est de pouvoir conserver cette licence sur la commune et voir ultérieurement les possibilités de son utilisation pour l'intérêt de la commune.

• PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

Le conseil municipal valide la demande de participation aux charges de fonctionnement pour les enfants de Billé scolarisés dans les autres communes :

RPI du Couesnon	Ecole publique
2 enfants en élémentaire x 517 €	1 034 €
Total	1 034 €

Ecole de Fougères	Ecole privée
1 enfant en maternelle x 904,10 €	904,10 €
3 enfants en élémentaire x 424 €	1272 €
Total	2 176,10 €

Ecole de Fougères	Ecole publique
1 enfant en maternelle x 904,10 €	904,10 €
1 enfant en élémentaire x 460,24 €	460,24 €
Total	1 364,34 €

Ecole de Le Loroux	Ecole privée
1 enfant en maternelle x 1 466 €	1 466 €
Total	1 466 €

• TRAVAUX STATION D'ÉPURATION

Dans le cadre de sa compétence « assainissement », Fougères Agglomération a entrepris des travaux de curage des lagunes et de réhabilitation des berges des bassins de notre station d'épuration.

Le marché était divisé en 2 lots attribués à l'entreprise VALBE pour un montant total de 115 262,70 € HT. 70 ha de surfaces agricoles ont été nécessaires pour l'épandage des boues de notre station d'épuration qui permet la gestion des eaux usées des habitations de notre bourg.

SAUR rapport d'assainissement 2023

Ce document peut être consulté en mairie ou sur le site internet de la commune : communedebille.fr

BUDGET

◆ Compte administratif 2023 du budget principal et du budget annexe

• BUDGET PRINCIPAL.

■ Section de fonctionnement

DÉPENSES	
Charges à caractères général	150 398,00 €
Charges du personnel	230 595,64 €
Atténuation des produits	2 562,00 €
Autres charges sociales	182 460,74 €
Charges financières	385,36 €
Charges spécifiques	160,50 €
Opération d'ordre entre section	521 368,56 €
TOTAL dépenses	587 929,80 €

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat d'exercice (2023)	142 335,90 €
Excédent année N-1 (2022)	131 014,98 €
Résultat de clôture	273 350,88 €

RECETTES	
Atténuations des charges	4 943,15 €
Produits de services	6 392,45 €
Impôts et taxes	49 891,00 €
Fiscalité locale	306 920,00 €
Dotations et participations	335 522,09 €
Autres produits de gestion courante	25 351,88 €
Produits financiers	13,80 €
Produits exceptionnels	1 231,33 €
Reprise sur amortissement	0,00 €
TOTAL recettes	730 265,70 €

Résultat de clôture : 273 350,88 €

Répartis comme ci-après :

Excédent de Fonctionnement Reporté : 133 350,88 €

Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 140 000,00 €

■ Section d'investissement

DÉPENSES	
Annulation titre exercice	0,00 €
Emprunt remboursement capital Club House	28 571,44 €
Immobilisations incorporelles	8 520,50 €
Immobilisations corporelles	44 033,80 €
Immobilisations en cours	0,00 €
TOTAL dépenses	81 670,73 €

Excédent d'Investissement : 352 382,02 €

Excédent d'Investissement Reporté : 352 382,02 €

RECETTES	
Dotations fonds et réserves	170 053,32 €
Subventions d'investissement	34 111,30 €
Opérations d'ordre entre section	21 368,56 €
TOTAL recettes	225 533,18 €

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'exercice (2023)	143 862,45 €
Excédent reporté année N-1 (2022)	208 519,57 €
Résultat de clôture	352 382,02 €

• RÉCAPITULATIF ANNÉE 2023

■ Participations aux écoles Année 2023

École RPI Billé Combourtillé Parcé	55 194,50 €
Écoles de Fougères	4 614,87 €
Écoles de Javené	9 947,34 €
TOTAL	69 756,71 €

■ Autres participations Année 2023

SIRS transport scolaire	6 832,00 €
SIRS Restauration scolaire	17 590,00 €
SIVOM pôle santé	15 942,00 €
Association ALSH	13 902,05 €
TOTAL	54 266,05 €

- **CAPACITÉ D'ÉPARGNE DE LA COMMUNE.**

Recettes réelles de fonctionnement	729 034,37 €
Dépenses réelles de fonctionnement dont 85,36 € de frais financiers	566 561,24 €
Épargne brute	162 473,13 €
Remboursement du capital de la dette	28 571,44 €
Épargne nette	133 901,69 €
Capital restant dû au 01/01/2024	28 571,44 €

◆ BUDGET COMMUNAL 2024

- **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

- **Associations**

SECTEUR SOCIAL ET DIVERS	
ADMR Mélusine Fleurigné	1 088,00 €
Amicale des chasseurs de Billé	500,00 €
Asso des Anciens Combattants (UNC)	250,00 €
Croix d'Or	80,00 €
FAMIRÉ	200,00 €
Sous-total	2 118,00 €

SECTEUR ANIMATION ET CULTURE	
Amis de Jaunouse	70,00 €
Club de l'Amitié	160,00 €
Comité des Fêtes	500,00 €
Les amis de la MARPA	200,00 €
ADOGEC garderie	709,30 €
APEL (opération Cinécole)	819,00 €
THEA-BILLE	500,00 €
Sous-total	2 958,30 €
SECTEUR SPORTIF	
Badminton	609,00 €
Groupement Jeunes du Bocage Fougerais (GJBF)	2 502,40 €
Gym détente	203,00 €
Union Sportive Billé Javené (USB)	1 512,00 €
Sous-total	4 826,40 €
TOTAL	9 902,70 €

- **Subvention ALSH**

À compter de l'année 2024, la participation des communes (Billé, Combourtillé et Parcé) sera de 16 € par journée enfant et calculée sur les effectifs de l'année N-1.

Cette participation se décompose de la manière suivante :

- 7 € répartis au prorata de la population DGF.
- 9 € répartis selon les effectifs des enfants de chaque commune.

La subvention de l'année 2024 est calculée sur la base des effectifs de fréquentation de l'année 2023, à savoir 2 581 journées enfants.

Selon cette base de calcul, la subvention versée en 2024 par la commune de Billé à l'ALSH est de 20 054,22 €.

- **Autres subventions annuelles 2024**

Le conseil municipal valide les subventions suivantes :

- Repas club de l'amitié : 9,00 € par personne / par repas.
- Classes découvertes : 43,00 € par enfant domicilié à Billé et scolarisé en classe maternelle ou élémentaire (subvention versée une seule fois pendant la scolarité de l'enfant).
- Arbre de Noël : 10,00 € par enfant de Billé scolarisé au sein du RPI Billé-Combourtillé-Parcé

- **Participations aux charges de fonctionnement des syndicats intercommunaux 2024**

Le conseil municipal attribue les participations suivantes :

SIVOM Budget pôle Santé	: 15 933 €
SIRS Budget principal Transport scolaire	: 7 738 €
SIRS Budget annexe restauration scolaire	: 10 470 €

Soit une charge de 34 141 € sur le budget communal.

• VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES – ANNÉE 2024

Sur décision du conseil municipal, les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2024 sont les suivantes :

	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'habitation sur résidence secondaire et logement vacant	16,56 %	4 388,00 €
Foncier bâti	36,66 %	231 764,00 €
Foncier non bâti	43,11 %	56 474,00 €

• VOTE DES BUDGETS ANNEXES

- Vote du budget lotissement « Les Prés du bourg »

Le budget lotissement est voté en fonctionnement à hauteur de 99 635,00 € et en investissement à hauteur de 99 630,00 €.

- Vote du budget « Supérette »

Le budget est voté en fonctionnement à hauteur de 15 241,41 € et en investissement à hauteur de 29 000,00 €

• VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2024

Le budget communal est voté en fonctionnement à hauteur de 765 725,94 € et en investissement à hauteur de 579 755,49 €.

■ Section fonctionnement

DÉPENSES	
Charges à caractères général	248 865,17 €
Charges du personnel	255 700,00 €
Atténuation des produits	3 900,00 €
Autres charges sociales	235 344,00 €
Charges financières	148,21 €
Dotations aux provisions	200,00 €
Charges spécifiques	200,00 €
Opération d'ordre entre section	21 368,56 €
TOTAL	765 725,94 €

RECETTES	
Excédent année -1 (2023)	133 350,88 €
Atténuations des charges	1 000,00 €
Produits de services	6 500,00 €
Impôts et taxes	54 000,00 €
Fiscalité locale	285 000,00 €
Dotations et participations	275 665,06 €
Autres produits de gestion courante	10 0100,00 €
Produits financiers	10,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €
Reprise sur amortissement	200,00 €
TOTAL	765 725,94 €

■ Section investissement

DÉPENSES	
Emprunt remboursement capital Club House	28 571,44 €
Immobilisations incorporelles	30 544,99 €
Bâtiments installations	400 639,06 €
Immobilisations corporelles	50 000,00 €
Immobilisations financières	70 000,00 €
TOTAL	579 755,49 €

RECETTES	
Excédent reporté (2023)	352 382,02 €
Dotations fonds et réserves	157 004,91 €
Subventions d'investissement	49 000,00 €
Opérations d'ordre entre section	21 368,56 €
TOTAL	579 755,49 €

• TAXE D'AMÉNAGEMENT : VOTE DU TAUX POUR 2025

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune et le département. Pour l'année 2024, le taux de cette taxe sur le territoire de Billé est de 1%. Celui-ci est applicable sur tout le territoire de la commune. Le conseil municipal a décidé de maintenir le taux de 1 % pour l'année 2025.

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur la commune. Mégalis Bretagne chargé de l'opération prévoit une mise en service du réseau en début d'année 2026.

Afin d'éviter tout retard du projet, l'élagage et l'entretien des parties boisées doivent être réalisés dès à présent.

Il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire ou par une entreprise de son choix.

A défaut d'élagage, le déploiement de la fibre optique sur la commune pourrait être repoussé. Ce serait dommage, le réseau fibre optique est tellement attendu.



Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR)

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables de mars 2023 prévoit de mettre en place des zones d'accélération afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire.

Pour ce faire, l'État met à la disposition des communes un outil cartographique permettant à celle-ci d'identifier et de définir leurs zones d'accélération.

Une concertation citoyenne est néanmoins nécessaire afin de présenter et expliciter les choix des zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables sur le territoire communal.

**Vous pourrez apporter votre avis en mairie
du mercredi 11 septembre 2024 au jeudi 10 octobre 2024
entre 10h30 et 12h00.**

Taille des haies privées et espace public

Merci de suivre ces recommandations pour le bien-être et la sécurité de tous sur la Commune de Billé.



Une petite information à savoir

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Adressage Base d'Adresses Locales

L'adressage pour l'ensemble des communes de moins de 2000 habitants est devenu obligatoire depuis le 1^{er} juin 2024. L'adressage est le fait de donner un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies, et de numéroter les maisons et constructions présentes sur le territoire d'une commune.

Les communes ont alimenté une base nationale des adresses afin de permettre de localiser chaque habitation. Les données ainsi récoltées ont été mises à la disposition par les communes de manière à faciliter leur utilisation par l'Etat et les différents acteurs : les services de secours, la Poste, l'INSEE, les livreurs privés, les opérateurs téléphoniques...

Les communes ont créé une base d'adresses locales (BAL) qui répertorie tous les noms des voies et numéros des habitations

La base adresse locale de Billé est consultable sur :

adresse.data.gouv.fr

Animations et sorties au Centre de Loisirs cet été.

Les vacances d'été ont très bien débuté au centre de loisirs avec diverses activités proposées, des sorties mais également des séjours.

Les +6 ans ont pu faire un séjour de 5 jours au Mont-Saint-Michel, ils ont visité le Mont mais ont également fait la découverte des prés-salés, des plantes et des moutons qui s'y trouvent



Les enfants du centre sont partis en sortie à la ferme mais également à Alligator Bay ! Pleins d'autres sorties les attendent encore, l'Ange Michel, sortie à la plage, à la piscine, mais aussi des grands jeux qui sont proposés par les animateurs du centre... Le programme est varié et bien rempli ! Les enfants sont une semaine des pirates, puis l'autre semaine des chercheurs, ou encore des fermiers !



LES INSCRIPTIONS
se font via l'espace famille
ou auprès de Mallaury Poullain,
directrice du centre de loisirs
06.78.87.73.76
ou villagenchante@hotmail.fr

Club de l'amitié

Vous avez répondu à l'appel du 18 juin...2024. Comme chaque année à cette période, depuis environ 30 ans, Joseph et Gabrielle mettent à disposition du club le site et son aménagement, pour profiter d'un cadre idyllique à l'approche de l'été. Réunissant environ 50 personnes, qui ont pu passer un agréable après-midi, avec au final une dégustation de galettes saucisses pour clore cette journée de rencontre et de détente.

L'année avance à pas de géant, mais il nous reste beaucoup d'activités pour nous rencontrer au cours du 2^{ème} semestre: voici les dates à retenir!

- Dimanche 25 août : BAL avec l'orchestre Sylvère BURLLOT (salle polyvalente)
- Dimanche 8 décembre : BAL avec Stéphane MERCIER (salle polyvalente)
- Jeudi 10 octobre : Repas d'automne
- Lundi 14 octobre : Concours de belote
- Mardi 15 octobre : Repas de secteur au Resto Racine Carrée (Fougères) organisation St Sauveur des Landes
- Jeudi 5 décembre : Pot au Feu

RÉUNIONS MENSUELLES :

Combournillé : Mardi 17 septembre - Mardi 19 novembre

Billé : Mercredi 16 octobre

PÉTANQUE : LES MARDIS APRÈS-MIDI.



Comité des fêtes

Chers habitants de Billé,

Voilà un petit bilan de milieu d'année.

Encore un vide-grenier de passé, la météo a été notre amie ce week-end-là.

Les bénévoles sont comme toujours arrivés avec leur courage et leur bonne humeur et nous ne saurons comment les remercier comme à chaque fois.

Les exposants nous ont félicités de l'organisation et de l'accueil de chacun, faisant d'année en année le vide-grenier de Billé un événement incontournable.

Au mois d'avril, nous avons organisé la chasse aux œufs sur le site de la Jaunouse, nous remercions les amis de la jaunouse de nous prêter le site chaque année. De nombreux enfants du RPI ont répondu présent pour accompagner notre invitée surprise jeannot lapin. Une belle journée pleine de sourires et de souvenirs.

Nous avons annoncé l'organisation d'olympiades au mois de septembre, nous nous excusons mais le temps nous manque pour en finaliser l'organisation

Et pour finir notre bureau va évoluer cette année avec des départs et des arrivées si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact : Pierre BELLOIR 06.78.31.62.74
Joël FORTIN 06.82.41.03.57

comitedesfetesdebille@outlook.fr
ou 07.69.89.39.98.



L'espace jeux Famiré dans le pré

accueille les enfants de 3 mois à 3 ans accompagnés de leur assistante maternelle, parent ou grand-parent. Les séances se déroulent le jeudi de 10h30 à 12h (sauf vacances scolaires) au Pôle Enfance de Billé.

Différentes activités sont proposées en intérieur et extérieur : activités manuelles, motrices ou encore sensorielles ainsi qu'un temps de lecture et comptines. Durant l'année, nous comptons faire également venir des intervenants.

Notre trésorière, Sylvie Poignie a décidé de laisser sa place au sein de l'association. Un grand merci à elle pour son implication durant ces dernières années. Bienvenue à Marie Deslandes qui sera notre nouvelle trésorière à partir de septembre.

Vous êtes les bienvenus.

Vous pouvez découvrir l'espace jeux avec le blog [«famire.over-blog.fr»](http://famire.over-blog.fr)



Contact : Séverine Berteloot: 06 12 33 09 30



Association "Amis de Jaunouse"

L'association les Amis de Jaunouse a organisé le vendredi 17 mai 2024 de 13h30 à 18h30 sur le site de Jaunouse un concours régional de palets.

Malgré une météo capricieuse et incertaine, l'ambiance fut chaleureuse, sympathique et détendue, 30 équipes ont participé à l'événement.

Une fois le concours achevé, chacun a pu savourer une bonne galette saucisse avec un petit rafraîchissement bien mérité.



Chaque compétiteur est reparti avec un lot en se donnant rendez pour le concours de septembre à venir.



Le Badminton Javené-Billé a eu une saison 2023/2024 bien remplie !!!

Des tournois jeunes et adultes, des évènements tels que la soirée Blackminton, très appréciée des adhérents, de leur famille et de nos partenaires, 3 équipes en championnat départemental qui se maintiennent toutes dans leur niveau respectif pour la saison prochaine (D2, D3 et D4).

Cette fin de saison a été clôturée par notre traditionnel « passage de plumes ».

Cette épreuve permet à nos jeunes de connaître leur niveau de maîtrise du badminton et de voir leur progression au fil des années (voir photo).

N'hésitez pas à venir vous essayer au badminton !!!

Vous avez droit à 3 séances d'essais gratuites, le mardi de 18h30 à 20h30 et/ou le jeudi de 20h30 à 22h30.



Enfin, pour toutes informations, rendez-vous sur notre site internet

<http://badjavenebille.wix.com/bjb35> , notre page Facebook BadmintonJaveneBille ou par mail badjavenebille.com



Le groupement des jeunes du bocage fougerais



Bilan saison 2023/2024

Nous avons débuté la saison avec 180 licenciés répartis en 12 équipes. La saison fut riche sportivement avec toutes nos équipes premières en D1 pour le foot à 11. Nos 5 équipes de foot réduit nous ont également gratifié de belles performances sur les terrains.

Le club est également fier du parcours en coupe de nos équipes U16 et U17 qui sont allées respectivement jusqu'en demi-finale et quart de finale.



À l'occasion de la demi-finale de nos U16 le club a organisé un déplacement en car réunissant une soixantaine de personnes pour aller soutenir nos jeunes à Brequigny.

ÉVÉNEMENTS :

Comme chaque année le Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais a organisé de nombreux événements tel que le retour le 2 décembre 2023 du repas annuel, une première depuis 10 ans. Une soirée conviviale et festive qui nous pousse à réitérer l'expérience dans les années à venir.



Le club espère aussi multiplier ce genre d'événement dans le futur. Concernant nos tournois, nous avons lancé les hostilités le samedi 20 avril 2024 avec la Bocage



Junior Cup notre tournoi U11/U13. La journée s'est déroulée sous les meilleurs auspices avec un beau soleil et a vu couronner l'équipe d'Argentré du Plessis en U11 ainsi que le GJ Roc et Forêt en U13 !

Le mercredi 8 mai ainsi que le jeudi 9 mai ce sont 32 équipes venues de toute la France qui ont posé bagage sur les sites de Parcé, Luitré-Dompierre, Laignelet, Billé ainsi que Beaucé à l'occasion de la 4^{ème} édition de la Bocage Cup.

Organisateurs, bénévoles, joueurs, éducateurs, partenaires, mairies... Tous ont fait en sorte que ces deux jours se déroulent au mieux.

Certains clubs se sont distingués comme l'US Pays de Cassel (59) et le FC Langonnais (33) venus avec un nombre important de supporters qui ont mis l'ambiance sur ces deux jours. Cette édition fut une réussite et les spectateurs étaient encore nombreux le jeudi soir pour assister à la finale 100% rennaise entre la TA RENNES et Le CPB Brequigny.

Enfin le GJBF souhaite poursuivre et accroître son développement pour la saison 2024 – 2025 à venir en renforçant ses effectifs en termes de quantité et de qualité, pour cela le club a ouvert toutes ses séances d'entraînements jusqu'à la fin de saison aux jeunes joueurs qui souhaiteraient nous rejoindre et ils sont déjà nombreux...



Groupement féminin du pays de fougères



BILAN SAISON 2023/2024

Le club termine la saison avec un grand sentiment de satisfaction vis-à-vis des résultats sur le terrain pour l'ensemble des catégories.

En effet la saison a été marquée par de grands moments sportifs. à commencer par nos U6/U8 qui ont pu participer à un grand nombre de plateaux. Du côté de nos U9/U11 là aussi de bons résultats avec une 4e place à la finale départementale. Dans la catégorie U12-U13 la saison peut être qualifiée d'excellente car elle termine vice championne de Bretagne Futsal après un titre de championne départementale.

En ce qui concerne nos U14 et U15 engagées en championnat régional elles réalisent une très bonne performance en terminant 3ème derrière le Stade Brestois et l'EA Guingamp, et s'ajoute à cela une 2ème place départementale en futsal.

La catégorie U16/U18 s'offre quant à elle un titre de vice-championne départementale en foot à 7.

Enfin nos séniors foot à 11 termine à une belle 2ème place de leur championnat et le foot à 7 s'offre une honorable 4ème place.

ÉVÉNEMENTS :

La saison fut marquée par bon nombre d'événements marquants et jovioux à commencer par le déplacement au Roazhon Park en décembre pour aller soutenir l'Equipe de France féminine à l'occasion de son match contre l'Autriche.

Toutes les catégories ont pu faire le déplacement dans une ambiance conviviale et festive grâce à 4 cars



mis à disposition pour l'occasion. En décembre c'était également l'heure du traditionnel arbre de Noël du club, un moment de partage dans lequel chaque fille présente à pu repartir avec un petit cadeau !



Parmi les événements importants à noter la soirée des partenaires au V&B de Fougères en présence de membres du Stade Rennais, une table ronde et un temps d'échange sur le football féminin autour d'un verre.

Cette deuxième partie de saison a été marquée par le partenariat entre le Groupement Féminin du pays de Fougères et le Pays de Fougères Basket. Ce partenariat fut symbolisé par plusieurs événements marquants comme le match à domicile contre Tourcoing ou encore le déplacement de 100 de nos joueuses à Bercy pour la finale victorieuse des Blues Brother en Trophée coupe de France !



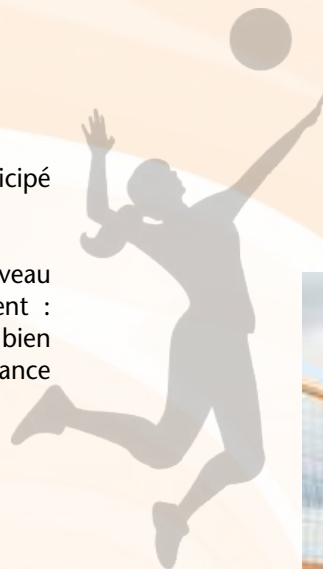
Enfin, nous avons vécu un très grand moment pour le Groupement Féminin du Pays de Fougères Football le 9 septembre dernier car nous avons mis en place un partenariat avec le Stade Rennais FC. à l'occasion de cette journée au Château du Bois Guy, nous avons organisé un plateau amical U8/U9 avec le SRFC et les clubs partenaires du groupement garçons.



Volley

Tournoi volley le 6 et 7 juillet à Billé
Malgré une météo incertaine, 32 équipes mixtes ont participé au tournoi organisé par Fougères Volley.

Joueurs et joueuses du niveau débutant, loisirs au niveau national, venant de diverses communes du département : Rennes, St Malo, Pipriac, Moulins, et la région fougéraise, bien entendu, ont disputé les différents matchs dans une ambiance très conviviale.



L'association Gym détente Billé - Javené vous propose à la rentrée 2024

GYM SENIOR

Le vendredi matin de 10h à 11h Salle des Sports de Billé
Avec THERESE et CATHERINE



RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Tous les mercredi soir Salle des Sports de Billé
ATTENTION NOUVEL HORAIRE
20h30 - 21h30
Et toujours avec DEBORAH

YOGA

Tous les vendredis matins de 10h à 11h15
Salle du kiosque de JAVENE
Avec MARIE SERRAND



NOUVEAU !!

Ouverture d'un 2^{ème} Cours de YOGA
Tous les soirs de 18h30 à 19h30 Salle du kiosque de JAVENE
Avec DONATIENNE

Médiathèque



Un jeu de piste est organisé pour la 2^{ème} fois cet été par la médiathèque de Billé.

Il aura lieu principalement dans le centre bourg de Billé.

Ce jeu est ouvert à tous, bons observateurs à partir de 7 ans, accompagnés par un adulte.

Le but est de répondre correctement aux 12 questions demandées et ainsi de reconstituer le mot mystère à l'aide des lettres entourées.

Le livret complété sera à déposer à la médiathèque de BILLÉ avant le : samedi 14 septembre 2024.

Les enfants peuvent se procurer le livret du jeu concours directement à la médiathèque de Billé (fermée en août) et aussi à l'épicerie tout l'été.

Activités manuelles

Les activités manuelles (tricot, crochet, créations artistiques) reprendront à la rentrée prochaine à la médiathèque de Billé le mercredi de 15h à 17h. Elles ont lieu tous les 15 jours.

Ouvert à tout public, gratuit, entrée libre.

La médiathèque de Billé recherche toujours des bénévoles pour étoffer l'équipe

Avec une activité continuellement renouvelée, la bibliothèque est à la recherche de nouveaux bénévoles. Les aptitudes : aimer les livres et le partage et avoir un peu de temps disponible.

En quoi consiste le bénévolat à la bibliothèque ? Son rôle, est de tenir de temps en temps, des permanences, choisir les livres qui seront empruntés et échanger au sujet de la lecture.



Contact :

bibliobille@fougères-communaute.fr
ou venir sur place.

Pour rappel

la bibliothèque de Billé est ouverte :
le mercredi de 15 h à 18 h,
vendredi de 16 h 30 à 18 h,
et le samedi de 10 h 30 à 12 h.

Médiathèques
de Javené, Billé, Combourtillé
02 99 17 10 03

Médiathèque de Billé
12 rue de la Chapellenie
35133 BILLE
bibliobille@fougères-agglo.bzh

U.N.C. - Union Nationale des Combattants de Billé

Samedi 27 Janvier galette des rois

François Delcourt a présenté ses vœux aux adhérents présents, ensuite nous avons partagé les galettes des rois, nous avons passé une agréable après-midi.

Samedi 24 Février assemblée générale

Après avoir salué tous les membres présents, François a fait respecter une minute de silence pour le décès de M^{me} Louise Morel à 95 ans décédée le 7 Février, veuve d'André Morel A.C. 39/45.

Belle satisfaction pour notre président après le recrutement, l'association compte 100 Adhérents. Bienvenue aux nouveaux.

Le tiers sortant a été réélu : Marcel Vacher, Bernard Legrand, Pierre Royer, Colette Legrand.

Pour les portes drapeaux pas de changement.

Alain Lebastard a reçu l'insigne Soldat de France pour rappeler l'importance du travail de mémoire.



Commémoration du 8 mai 1945

Les associations de Billé et Combourtillé ont commémoré ensemble la cérémonie du 8 mai 1945 au monument aux morts de Combourtillé. Cette date correspond également au 70^{ème} anniversaire de la chute de Diên Biên Phu, en Indochine avant la fin de ce conflit le 1^{er} août 1954.

Après lecture des messages de mémoire, dépôt d'une gerbe de fleurs et recueillement, la cérémonie s'est terminée autour d'un vin d'honneur.

DATES À RETENIR

Samedi 11 novembre

11 h au monument de Billé Armistice 1918

Samedi 27 Janvier 2025

14h30 galettes des rois salle polyvalente

Samedi 24 Février 2025

Assemblée Générale 10 h salle annexe de la salle polyvalente

Samedi 30 Mars 2025

Choucroute à 12 h Salle Polyvalente



Petite rubrique historique par Jo Rahuel

De Billé à Quimper

Aux environs de Quimper, les membres de la famille Chuto se demandaient bien d'où leur venait ce patronyme. Le «o» final suggérait une origine espagnole ou portugaise. D'autres hypothèses plus ou moins extravagantes étaient avancées. Pierrick Chuto, au moment de sa retraite voulut en avoir le cœur net. Il se plongea dans les archives et finit par découvrir le premier de la lignée à être apparu en Cornouaille.

François Chuteau de Parcé et Michelle Hamard de la Buharais, se marièrent à Billé le 29 janvier 1754. Onze enfants naquirent de cette union au Haut Mât entre 1755 et 1774. Cinq moururent en bas âge et le dernier décéda à 15 ans en 1789. Le destin de l'un d'entre eux nous est inconnu. Ainsi, seulement quatre parvinrent à l'âge du mariage. Il semble que cette famille de journaliers était très modeste et avait quelques difficultés à vivre en ces temps difficiles

Nicolas Chuteau naquit au Haut Mât le 6 janvier 1769. De lui, nous ne connaîtrions que son acte de baptême si un livre publié en 2010 ne nous en faisait pas découvrir l'existence.

En effet, Pierrick Chuto ne s'est pas contenté de faire ses recherches mais il en a publié le fruit dans *Le maître de Guengat*. Il y relate les péripéties de Pierre Auguste Marie Chuto (1808-1882) dit Auguste qui fut maire de Guengat. En remontant à la génération précédente, il nous apprend que le père d'Auguste n'était autre que Nicolas Chuteau ...de Billé.

Le récit

La vie n'était certainement pas facile à Billé pour l'enfant Nicolas. Il n'avait que douze ans lorsqu'il perdit son père. Sa mère, conseillée par la famille Sourdin de la Buharais dont le fils, Pierre, avait appris le métier de boulanger, le plaça comme apprenti à Fougères. Ce fut le début d'une longue amitié avec Pierre Sourdin.

Vint la révolution et avec elle les incertitudes et les malheurs. Il semble que Nicolas fut rattrapé par la conscription. Il fallait toujours plus de soldats pour faire face aux armées de la coalition et les célibataires, les veufs même, avaient du mal à y échapper. Comme beaucoup d'autres, il se cacha pour éviter l'enrôlement. Il rejoignit les chouans et participa sans doute à quelques-unes de leurs équipées. Mais la situation devint intenable. Ayant appris que Pierre Sourdin avait quitté la région pour s'en aller à Quimper, il décida de s'enfuir.

Le voyage pendant cette période était très risqué. Les routes étaient fréquentées par les brigands et il fallait aussi compter avec les bleus puisqu'il était recherché comme déserteur. En octobre 1794, il parvint cependant à Quimper où il retrouva son compatriote Pierre Sourdin. Celui-ci, âgé alors de 31 ans, était veuf d'une première épouse. En plus de sa boulangerie, il était marchand de vin en gros.

Nicolas put donc trouver à Quimper sa subsistance en rendant de-ci de-là des services. Lui qui parlait le gallo, dut apprendre très vite le breton pour ne pas attirer l'attention car il était toujours un proscrit. Il réussit assez bien à s'intégrer puisqu'il commença à fréquenter Marie-Noëlle Le Roux, aide dans la boulangerie de sa sœur dans la même rue Sainte-Catherine, rebaptisée rue de la Révolution.

Les amoureux s'en allèrent tenter leur chance à Brest début 1795. Ils revinrent à Quimper pour se marier le 12 octobre de la même année. Pierre Sourdin était témoin de ce mariage. À Brest, outre le métier de boulanger, Nicolas exerça entre autres celui de gardien du port et de fripier. Entre 1796 et 1804, ils virent naître six enfants. Ils en perdirent quatre. Malheureusement, Nicolas dilapidait une grande partie de l'argent du ménage dans les cabarets.

À l'automne 1804, Pierre Sourdin dut céder sa boulangerie. La famille profita de cette opportunité pour revenir à Quimper et s'y installer. Leur vie ne fut pas de tout repos entre les frasques de Nicolas et les affaires devant les tribunaux. Et puis, cinq autres enfants allaient encore naître à Quimper. Malheureusement, seulement deux survécurent. C'est le 4 novembre 1808 que naquit Pierre Auguste qui allait devenir le maire de Guengat et le héros principal du livre précité.

En 1817, ils s'en allèrent à Guengat dans la ferme de Kerandéréat dont ils avaient fait l'acquisition quelques années auparavant. Ils se consacrèrent alors à l'agriculture jusqu'au décès de Nicolas le 10 avril 1826. Après avoir laissé la ferme à son fils, Marie-Noëlle retourna vivre ses dernières années à Quimper où elle avait conservé un pied-à-terre. Elle y mourut le 7 août.

1833.

Le nom de famille qui déjà à Billé avait été écrit de plusieurs façons dans les actes devint Chuto dans le Finistère. C'est sous ce patronyme que les descendants actuels de Nicolas Chuteau y sont nés.



Cet article a été rédigé à partir des deux premiers chapitres du livre *Le maître de Guengat* de Pierrick Chuto (2010, ISBN 978 2 7466 16554) avec l'accord de l'auteur que nous remercions vivement. De larges extraits sont publiés sur le site internet.

<http://billelesmouches.eu>



Argent de poche été 2024

Le dispositif argent de poche a été reconduit cette année. Clément, Coline, Emilian et Eline ont participé à cette opération encadrée par Fabrice, Pascal C. agents techniques et Mallaury, directrice du centre de loisirs.



39^{ème} FESTIVAL D'ACCORDEON

PRIX FROGER FERRON

À l'initiative de la commune de **LE POITOU**

LANDES DE JAUNOUË PARCÉ-BILLÉ (35)

6-7-8 SEPT 2024

MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES DE HAUTE-BRETAGNE ET D'AILLEURS

MA PETITE - HAMON-MARTIN - KORRIGANED - BOB DUO
 LES MARIOLES - CARTE BLANCHE À JEANNE LEMOINE
 LUTIG - OLMARO DUO - LES TERPIEDS - MS DUO - PAFI
 LES P'TITS LUTINS - À LA VOLETTE - ROMAN ROBERT
 DUO DU - CÉDRIC MALAUNAIS.

Tout le programme sur www.afap-fougères.fr

Paroisse Sainte-Anne du Couesnon

Billé – Combourtillé – Saint-Georges-de-Chesné – Vendel – La-Chapelle-Saint-Aubert
 Romagné – Saint-Sauveur-des-Landes – Saint-Hilaire-des-Landes

Catéchèse des enfants 2024-2025

DU NOUVEAU DANS NOTRE PAROISSE !

A partir de la rentrée 2024, un horaire unique pour des rencontres animées par les catéchistes

- Pour les enfants du CE1 au CM2, baptisés ou non, une séance par mois le samedi de 9h à 10h30
- Pour les jeunes à partir de la 6^{ème} en lien avec l'Aumônerie de Fougères
- Préparation au baptême, 1^{ère} des communions et profession de Foi
- Temps forts et célébrations



Informations et inscriptions

Vendredi 6 septembre 2024

- Billé (Cantine/Garderie) : 16h30 à 18h
- Romagné (Ecole) : 16h15 à 18h
- Saint-Sauveur (Ecole) : 16h30 à 18h

Samedi 7 septembre 2024

- Billé (Salle des Ormeaux) : 10h à 11h30
- Romagné (Salle paroissiale) : 10h à 11h30

Contacts :

Christelle Hoisay-Dubourget :
 Agnès Baudon :

06 75 14 32 68
 06 85 20 08 14

Cécile Galodé :
 Sébastien Dellinger :

06 88 41 88 63
 06 16 98 76 51

Presbytère 13 rue de St-Germain 35133 Romagné – presbytere.saintsauveur@free.fr – 02 99 98 81 45



Billé

Classes 4

Le samedi 14 septembre 2024

Salle polyvalente de Bille à partir de 16h

Menu

Soupe champenoise et ses amuses bouches
Effiloché de St. Jacques et légumes croquants
Paleron de bœuf braisé à la diable
Sablé Mangue Passion et caramel exotique
Café, vins

Horaires

Photo 16h

Souvenirs 17h

Vin d'honneur 18h

Dîner et soirée dansante 19h30

Réponse à retourner, avec le chèque,

avant le 31 juillet 2024 à l'adresse suivante :

J. Bouvet, Classes 4, 21 rue Bellevue, 35133 Billé.

Pour toute information : Vanessa Gardan 06.26.92.43.73.

Le règlement à l'ordre de "Vanessa Gardan, classes 4" ou virement FR76 1380 7005 8532 4190 45 13 771

	Repas adulte	Repas enfant
Prix	44€	18€
Nombre des personnes		
Total		
Nom Prenom, Age		
Réservation photo	Dizaine []	Groupe []